

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-485

présenté par

M. Philippe Baumel, M. Dufau, M. Bui, M. Potier, M. Marsac, M. Germain, Mme Dagoma,
Mme Guittet et M. Loncle

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

- I. – Une fraction de 25 % du produit de la taxe prévue à l'article 235 *ter* ZD du code général des impôts est affectée au budget de l'Agence française de développement.
- II. – Le présent article entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.
- III. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les capacités d'intervention de l'Agence Française pour le Développement, principal opérateur de la politique d'aide publique au développement en affectant une fraction de 25 % du produit de la Taxe sur les Transactions Financières à son budget soit un peu plus de 233 millions d'euros. En effet le présent PLF prévoyant des recettes totales de la taxe sur les transactions financières à hauteur de 932,750 millions d'euros pour 2016 ; 25 % de 932,750 millions représentent 233,187 millions d'euros.

Au moment où la France entend redonner à l'Aide Publique au développement une trajectoire ascendante ce renforcement de l'Agence Française de Développement doit lui permettre en priorité de développer sa politique de dons-projets à destination des pays les plus pauvres.

De plus, dans le cadre de son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président de la République a annoncé l'augmentation de l'aide au développement française de 4 milliards d'ici 2020 pour contribuer à l'atteinte des Objectifs du développement durable et venir financer

l'adaptation au changement climatique. Toutefois, aucune précision n'a été apportée quant aux outils et moyens à mettre immédiatement en œuvre afin de tendre vers cet engagement.

Cet amendement permettrait en partie de traduire budgétairement dès ce projet de loi de finances les engagements du Président de la République en matière d'Aide Publique au Développement après plusieurs années de baisses consécutives.